



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2008

**Foyer d'accueil d'urgence 105 avenue Saint Jean d'Angély -
Travaux d'aménagement : demande de subventions - Annule et
remplace la délibération du 13 octobre 2008**

Président :

M. Pascal DUFORESTEL - 1er Adjoint au Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Geneviève GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY -

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2008

DELIBERATION D20080461

remplace la délibération du 13 octobre 2008

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 13 octobre dernier, le Conseil municipal a approuvé une délibération portant sur les travaux d'aménagement du foyer d'accueil d'urgence situé 105 avenue Saint-Jean d'Angély.

Des éléments nouveaux étant intervenus depuis la dernière séance, il est proposé au conseil municipal d'approuver la version modifiée de la délibération du 13 octobre dernier.

Pour rappel, la Ville de Niort s'est portée acquéreur en 2004 de l'immeuble sis au 105 avenue Saint-Jean d'Angély, afin d'y installer un centre d'hébergement d'urgence dont la gestion est assurée par l'Association « La Colline ».

Depuis cette date, la législation a évolué vers une plus grande individualisation de ce type d'hébergement afin de pouvoir apporter des réponses à la majorité des demandes.

La Ville de Niort étudie, en étroite collaboration avec l'Association « La Colline », un projet d'humanisation de l'accueil d'urgence comprenant 5 places d'hébergement d'urgence dite de stabilisation. Afin d'adapter les locaux du Foyer d'Accueil d'Urgence à cette nouvelle législation et de répondre à une plus grande diversité des publics concernés, il est nécessaire d'y réaliser des travaux d'aménagement.

Cette opération est subventionnée au taux de 50 % maximum du montant de la dépense toutes taxes comprises non plafonnée, en application de la circulaire n° 2000-16 du 9 mars 2000 relative aux opérations financées sur la ligne d'urgence. Le montant de la subvention par place d'hébergement est plafonné à 10 000 € en application de la circulaire du 4 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2008.

Le financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT TTC
Rénovation cour	16 000,00 €	Etat	32 822,50 €
Rez-de-chaussée	12 245,00 €	Ville de Niort	32 822,50 €
1 ^{er} étage	25 800,00 €		
2 ^{ème} étage	11 600,00 €		
Total T.T. C.	65 645,00 €		65 645,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Rapporter la délibération du 13 octobre 2008 portant sur le même objet.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à solliciter la participation financière de l'Etat et à signer le cas échéant, les conventions de subventionnement à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN